



A CONSERVER

LE MOT DE LA DIRECTRICE

Chers Parents,

Au nom de toute l'équipe éducative, je souhaite la bienvenue à votre enfant.

Qu'il trouve, dans cet établissement la sérénité, la confiance et la rigueur qui lui permettront de progresser.

Toutes nos compétences seront mises au service de son épanouissement intellectuel, physique et spirituel ; en complément de votre éducation.

Tout au long de l'année scolaire, les enseignants et le personnel seront là pour l'aider et l'accompagner dans les apprentissages. Il apprendra, entre autre à vivre avec les autres, à maîtriser son corps, se dépasser, s'organiser, faire son travail avec rigueur et soin...

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions et vous remercie de votre confiance.

Claire JEUIL



A CONSERVER

LA PASTORALE AU SEIN DE L'ECOLE

Le Sacré-Cœur est un établissement d'enseignement catholique sous tutelle diocésaine.

Nous avons donc la mission de vous proposer d'éduquer vos enfants à la lumière de l'Évangile.

La réussite scolaire est primordiale mais son épanouissement personnel aussi.

Notre école est un lieu où, dans le respect des différences, les enfants ont la possibilité d'exprimer leur croyance ou leur doute.

Notre but est de répondre à ces questions pour faire découvrir à vos enfants les valeurs humaines.

Ainsi, un éveil à la foi est proposé aux enfants de maternelle jusqu'au CM2 en fonction de l'année liturgique et des événements qui jalonnent leur vie.

Le catéchisme est proposé aux enfants sur les paroisses de Saint-Emilion ou de Castillon en fonction du lieu de résidence.

Monsieur l'Abbé de Rosières est le prêtre référent de notre établissement et anime les célébrations proposées au cours de l'année scolaire.

A CONSERVER



DOSSIER D'INSCRIPTION

Documents importants à transmettre

Pour valider l'inscription de votre (vos) enfant(s), remettre les documents suivants avant le **vendredi 14 avril 2017**, dernier délai :

- La fiche de renseignements complétée lisiblement, **avec une photo d'identité** agrafée en haut à droite du document.
- Les fiches « autorisations » obligatoirement complétées et signées.
- Le dossier « règlement financier » complété. **N'oubliez pas de fournir un RIB si vous choisissez le prélèvement automatique mensuel et si vous avez changé d'établissement bancaire.**
- Un chèque de 30€ d'inscription ou de réinscription. Cet acompte sera déduit du 1^{er} règlement. (facture de septembre).
- Les documents concernant l'APEL complétés et signés (cotisation et annuaire de l'école). Le montant de la cotisation choisie sera directement prélevé sur la première facture fin septembre.
- 5 timbres au tarif en vigueur.

A REMETTRE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire 2017/2018

Nom de l'enfant : Prénom :

Sexe : M F

Né(e) le : à :

Nationalité : Classe :

Régime : externe demi-pensionnaire occasionnel

Etablissement précédent :

Adresse de l'établissement :

Classe précédente :

Le Papa

La Maman

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Téléphone domicile :

Téléphone domicile :

Téléphone travail :

Téléphone travail :

Téléphone portable :

Téléphone portable :

e-mail :

e-mail :

Profession :

Profession :

A REMETTRE

Situation familiale :

Mariés divorcés séparés concubins veuf célibataire

Composition de la famille : frères et sœurs

Nom / prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

..... Téléphone :

..... Téléphone :

..... Téléphone :

..... Téléphone :

A REMETTRE

Autorisation familiale

M. et/ou Mme agissant en qualité de père et/ou mère

Demeurant à (adresse) :
.....
.....

N° de téléphone du domicile :

N° de téléphone du travail :

Déclarons autoriser notre enfant né(e) le

- A prendre part à toutes les sorties et activités scolaires et extrascolaires organisées par l'école du Sacré-Cœur.
- A utiliser le mode de transport prévu par l'établissement.
- Les accompagnateurs pourront prendre toutes les décisions nécessaires en cas d'accident.

A Puisseguin, le
Signature de Monsieur précédée de la
mention « lu et approuvé »

A Puisseguin, le
Signature de Madame précédée de la
mention « lu et approuvé »

Autorisation au droit à l'image

Monsieur et Madame

Parents de En classe de

- Autorisons les enseignants à prendre des photos et/ou à filmer notre enfant dans le cadre scolaire ou périscolaire
- N'autorisons pas les enseignants à prendre des photos et/ou à filmer notre enfant dans le cadre scolaire ou périscolaire
- Autorisons le photographe à prendre notre enfant pour la photo de classe et individuelle
- N'autorisons pas le photographe à prendre notre enfant pour la photo de classe et individuelle
- Autorisons les enseignants à mettre des photos de notre enfant sur le site internet de l'école
- N'autorisons pas les enseignants à mettre des photos de notre enfant sur le site internet de l'école

Autorisation de sortie des enfants

A REMETTRE

Je soussigné(e).....

Parent de :

Nom Prénom Classe

Nom Prénom Classe

Nom Prénom Classe

Nom Prénom Classe

Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon ou mes enfant(s) à la sortie de l'école

Nom/prénom/qualité : Téléphone

Nom/prénom/qualité : Téléphone

Nom/prénom/qualité : Téléphone

Nom/prénom/qualité : Téléphone

Autorise mon/mes enfants à quitter seul(s) l'école **(préciser les horaires et les jours de la semaine)**

.....
.....
.....
.....
.....

Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé »

Règlement financier

Année 2017/2018

A CONSERVER

L'inscription de votre enfant à l'école du Sacré-Cœur implique des conséquences financières. Une contribution est demandée aux familles pour les dépenses de fonctionnement non assurées par la commune ainsi que les dépenses liées à l'immobilier.

1/ Inscription ou réinscription

Un chèque d'acompte de 30€ par famille est demandé lors de l'inscription ou de la réinscription (à l'ordre de l'OGEC).

Cet acompte sera déduit du premier règlement (octobre 2017).

En cas de désistement par choix personnel de la famille, l'acompte sera conservé par l'établissement.

2/ Moyens de paiement

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié et souhaité par l'établissement.

La facture annuelle sera prélevée en 10 fois, 1/10 du montant prélevé tous les 5 du mois, d'octobre 2017 à juillet 2018.

En l'absence de prélèvement, le règlement par chèque, à l'ordre de l'OGEC peut se faire :

- En un seul paiement, à donner **dès réception de la facture de septembre.**
- Un paiement en trois fois avec trois chèques, **à joindre en totalité lors de la réception de la facture de septembre.** Encaissés au 15 septembre, 15 janvier et 15 avril.

Le choix de votre mode de paiement vous sera rappelé lors de l'envoi de la facture fin septembre.

En cas de non-paiement de la contribution familiale, l'école se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal. Les frais d'impayés seront alors refacturés.

L'école peut tenir compte des cas particuliers et envisager de trouver des solutions adaptées aux familles qui rencontreraient des difficultés. N'hésitez pas à en parler avec Madame Jeuil.

3/ Assurance individuelle accident corporelle scolaire

A CONSERVER

Elle est **obligatoire** pour chacun de vos enfants inscrits à l'école et garantit le versement d'indemnités en cas d'accident corporel. **Elle comprend obligatoirement la responsabilité civile et individuelle accident.**

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Vous bénéficiez d'une responsabilité civile et individuelle pour votre/vos enfants par le biais de votre compagnie d'assurance : **merci de nous faire passer l'attestation avant le 8 septembre 2017.**
- Vous souhaitez adhérer à la Mutuelle Saint Christophe (environ 6,84€ pour l'année par enfant) : **merci de nous l'indiquer sur la fiche de renseignements OGEC jointe dans ce dossier.** Le règlement concernant l'adhésion à la Mutuelle Saint Christophe sera directement prélevé sur le premier règlement (octobre 2017).

Si l'attestation d'assurance n'est pas fournie avant le 8 septembre 2017, l'OGEC facturera automatiquement aux parents une adhésion à la mutuelle Saint Christophe.

4/ Versement d'un don

Si vous souhaitez aider l'école du Sacré-Cœur dans ses investissements, sachez que vous pouvez le faire en bénéficiant de **déductions fiscales.**

Une attestation de paiement vous sera remise.

Les dons seront exclusivement utilisés pour les travaux d'amélioration de l'école. Vous pouvez contacter Madame Jeuil pour connaître les projets.

Nous vous remercions par avance.

A CONSERVER

Montants pour l'année 2017/2018

	1^{er} enfant	2^{ème} enfant	3^{ème} enfant
Scolarité Par mois et par enfant	52€	42€	37€
Tarif de solidarité Par mois et par enfant ⁽¹⁾	55€	45€	40€
Cantine Prix du repas au forfait	4,50€	4,50€	4,50€
Cantine Prix du repas occasionnel ⁽²⁾	5,00€	5,00€	5,00€
Garderie du matin	gratuite	gratuite	gratuite
Garderie du soir Occasionnelle ⁽²⁾ Par enfant, avec Goûter	2,50€ le ticket	2,50€ le ticket	2,50€ le ticket
Garderie du soir Régulière ⁽³⁾ Au forfait, avec Goûter	30€/mois	10€/mois	5€/mois
Etude dirigée ⁽⁴⁾	3,50€/jour	3,50€/jour	3,50€/jour
Cotisation diocésaine Par enfant	48€/an Soit 4,80€ / mois	48€/an Soit 4,80€/mois	48€/an Soit 4,80€/mois
Cotisation A.P.E.L Par famille ⁽⁵⁾	24€/an Soit 2,40€/mois		
Participation initiation à l' anglais	30€/an Soit 3€/mois	25€/an Soit 2,50€/mois	20€/an Soit 2€/mois
Mutuelle Saint Christophe /enfant ⁽⁶⁾	6,84€/an	6,84€/an	6,84€/an

⁽¹⁾ **Tarif de solidarité** : seulement si vous le souhaitez, pour soutenir financièrement l'école

⁽²⁾ **Garderie/ cantine occasionnelles** : 1 à 2 fois par semaine. **A chaque vacance (Toussaint, Noël, Février, Pâques), les factures occasionnelles seront établies, envoyées par mail et prélevées le mois suivant.**

⁽³⁾ **Garderie régulière** : plus de 2 fois par semaine, paiement sur facture

⁽⁴⁾ **Etude dirigée** : facultative, assurée tous les lundis et jeudis par Madame Jeuil

⁽⁵⁾ **Cotisation A.P.E.L** : Les enfants qui ont des frères et sœurs dans d'autres établissements privés ne paient qu'une seule cotisation dans l'établissement de leur choix. Il reste **6,50 €** à verser à l'A.P.E.L de l'école

⁽⁶⁾ **Mutuelle Saint Christophe** : l'adhésion à la Mutuelle Saint Christophe n'est pas obligatoire (cf. fiche « règlement financier »)

**Coupon O.G.E.C à joindre obligatoirement
au dossier**

A REMETTRE

Nom de famille (du père et de la mère en cas de séparation) :

.....

Prénom(s) et classe(s) des enfants scolarisés au Sacré-Cœur :

.....
.....

Nombre d'enfants à charge (même s'ils ne sont pas inscrits au Sacré-Cœur),
établissement(s) de scolarisation :

.....
.....

Adresse(s) (du père et de la mère en cas de séparation) :

.....
.....
.....

Numéro(s) de téléphone :

.....

Mode de paiement choisi pour le règlement de la scolarité :

- Paiement mensuel par prélèvement automatique, **joindre un RIB et remplir un mandat SEPA uniquement si vos coordonnées bancaires ont changées depuis l'année dernière.**
- Paiement annuel en un seul chèque (**payable dès réception de facture début septembre**)
- Paiement en trois fois avec trois chèques (**à joindre en totalité lors de la réception de la facture**) encaissés au 15/09/17 ; 15/01/18 ; 15/04/18)

Situation de l'élève

- Déjeune régulièrement à la cantine Oui Non
- Garderie du soir régulière Oui Non
- Cotise déjà pour l'A.P.E.L dans Oui Non

un autre établissement



A CONSERVER

L'A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) de l'école du Sacré-Cœur est une association déclarée en préfecture, membre d'une organisation départementale, régionale et nationale.

Son bureau est composé de parents d'élèves bénévoles qui oeuvrent pour l'épanouissement et le bien-être de vos enfants. Il se réunit 6 à 7 fois par an pour organiser les différentes actions menées par l'association. Votre participation, même ponctuelle, est toujours appréciée et vos idées sont les bienvenues.

L'A.P.E.L a un rôle d'accueil, d'animation, d'information et de conseil aux familles.

- **Accueil** : pot de bienvenue, organisation de repas en cours d'année, établissement de l'annuaire des familles...
- **Animation** : goûter de Noël, carnaval, marché de Noël, marché aux fleurs, spectacle de l'école, kermesse...
- **Information et conseils aux familles** : l'A.P.E.L, de par ses structures départementales et régionales, met à votre disposition un service personnalisé et gratuit vous proposant des informations sur l'orientation scolaire, les études, des adresses d'établissements, des informations et un accompagnement pour l'accueil des enfants handicapés ou en difficulté, des relais vers des associations locales spécialisées.

La cotisation annuelle pour 2017/2018 est de 24 € par famille.

Elle est constituée de deux parts :

- Une partie reversée au département (17,62 €) à verser en une seule fois à l'établissement de votre choix lorsque vous avez des enfants scolarisés dans plusieurs établissements privés sous contrat.
- Une partie de 6,38 € revient à l'école et permet de participer au financement des projets de classe de vos enfants.

Nous vous remercions d'avance de votre soutien actif.

Nous sommes toujours à votre écoute pour répondre à vos questions et participer activement à l'amélioration de l'accueil ainsi qu'à l'épanouissement de votre enfant au sein de l'école.

A REMETTRE

ANNUAIRE 2017/2018

Chers Parents,

Comme chaque année, l'A.P.E.L vous propose de figurer dans le prochain annuaire de l'école qui sera distribué courant septembre.

Cet outil, très apprécié de tous, est complexe à réaliser, aussi nous vous demandons de bien vouloir respecter les quelques règles ci-dessous.

Pour les familles qui souhaitent y figurer, **merci de bien vouloir nous retourner le coupon réponse dans le dossier de réinscription. Sans réponse de votre part, vous ne serez pas dans l'annuaire. Aucun rappel ne sera fait.**

Pour les familles dont les parents sont séparés, veuillez indiquer, si vous le souhaitez, les coordonnées des deux.

Merci d'avance de votre précieuse collaboration.

Cordialement

l'équipe de l'A.P.E.L

Partie à découper et à rendre avec le dossier d'inscription

FAMILLE :

En lettres majuscules

- Souhaite être inscrit pour l'année 2017/2018
- Ne souhaite pas être inscrit pour l'année 2014/2015

Merci d'indiquer les prénoms des enfants et leur classe à la rentrée de septembre

Prénom	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2

Adresse :

CP et ville :

Téléphone :

Portable : Adresse mail :

2^{ème} adresse en cas de parents séparés :

Adresse :

CP et ville :

Téléphone :

A CONSERVER

.....
Portable : Adresse mail :.....



COURS D'ANGLAIS...

Depuis la rentrée 2016, des cours d'anglais sont dispensés dans chaque classe. La durée des cours varie en fonction des niveaux :







- 40 minutes / semaine pour les maternelles
- 1h/ semaine pour les CP/CE1/CE2
- 2h30/semaine pour la classe de CM1/CM2 (tous les jours pour se préparer à l'entrée au collège)

Charlotte SWAN, enseignante anglaise, travaille par ailleurs dans l'établissement (cantine et surveillance) et parle anglais aux enfants tout au long de la journée afin de les sensibiliser à la langue, à l'écoute et à la culture anglaise.



A CONSERVER

TABLEAU RECAPITULATIF

	 Scolarité ⁽¹⁾	 Scolarité + Cantine	 Scolarité + Cantine + Garderie du soir
 Pour 1 enfant	622 €/an soit 62,20€/mois	1247,50 €/an soit 124,75€/mois	1547,50€/an soit 154,75€/mois
 Pour 2 enfants	1115€/an soit 111,50€/mois	2366 €/an soit 236,60€/mois	2766 €/an soit 276,60€/mois
 Pour 3 enfants	1553€/an soit 155,30€/mois	3429,50€/an soit 342,95€/mois	3879,50€/an soit 387,95 €/mois

⁽¹⁾ contribution scolaire, cotisation diocésaine, cotisation APEL et anglais